



Collectif de surveillance « PCB 53 »

Contact : FE53 – 33 bis, allée du Vieux Saint-Louis - 53000 LAVAL- fd.environnement@gmail.com

Contact : M. de Roquefeuil : 06 81 21 52 67

Communiqué de presse

Aprochim à nouveau mise en demeure de respecter son arrêté préfectoral

A entreprise « hors norme » préfectorale, pollution environnementale hors norme

Début septembre 2015 l'association Entre Taude et Bellebranche a découvert que la société Aprochim continuait de traiter des transformateurs fortement pollués alors même que la préfecture venait de prendre le 14 août 2015 un arrêté lui interdisant de le faire.

L'association en a aussitôt averti la préfecture qui, par lettre datée du 15 septembre 2015, vient de lui confirmer cette violation caractérisée de l'arrêté et sa décision de mettre une énième fois l'entreprise en demeure.

5 ans après le début de la crise, la société Aprochim confirme donc **qu'elle fait toujours passer ses propres intérêts avant ceux des populations et le respect de la loi.**

Cette violation caractérisée de l'arrêté complémentaire est particulièrement grave lorsqu'on considère que les résultats des analyses d'herbes prélevées autour de l'usine en août 2015 sont extrêmement mauvais.

Les habitants de la Pélièvre vivent toujours dans un milieu très fortement pollué (4.1pg de pcb) soit plus de 3 fois la norme réglementaire (1.25 pg) et plus de 10 fois le seuil d'alerte pcb (0.35pg). C'est l'un des pires résultats jamais mesuré !

Le Collectif PCB53 considère donc que **la simple mise en demeure ne saurait suffire à sanctionner un tel comportement et va demander à la préfecture de poursuivre l'entreprise** afin que les intérêts des riverains ne soient plus piétinés par une entreprise décidément « hors-norme ».

Enfin, si l'entreprise a pu par le passé plaider la thèse de l'accident involontaire pour tenter d'excuser le non respect de ses arrêtés préfectoraux, sa décision de continuer à traiter les transformateurs interdits n'a pu être que délibérée. Comme il y a 5 ans lorsque l'entreprise a mis près d'un an à prévenir l'Etat de la pollution qu'elle avait elle-même constatée.

Pour le Collectif PCB53, cette façon irresponsable de jouer avec les normes et les règlements, (alors même que la société a déjà été condamnée en première instance pour trafic de déchets, usage de faux et d'exploitation d'Installation Classée Pour l'Environnement sans autorisation) remet au centre du débat la question de la confiance portée à une entreprise classée SEVESO seuil haut.

L'Etat et les élus locaux peuvent-ils continuer à remettre le sort des habitants et des salariés entre les mains d'une telle entreprise?